

COMMUNIQUÉ

Lutte contre les violences faites aux femmes : le Collège de la Médecine Générale s'inquiète d'une possible levée du secret médical.

Le Grenelle des violences conjugales ouvert le 3 septembre 2019 a rendu ses conclusions le 25 novembre dernier.

Si le Collège de la Médecine Générale (CMG) se félicite de ces mesures, il n'en regrette pas moins qu'aucun représentant de la Médecine Générale n'ait été associé à cette réflexion. La contribution du groupe de travail dédié aux violences intrafamiliales constitué au sein du CMG aurait certainement permis de détailler les spécificités du repérage et de la prise en charge des violences en médecine générale, principale porte d'entrée des victimes vers une prise en charge. Le CMG a demandé à Madame Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'État chargé(e) de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, et à Madame Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé, d'intégrer les groupes de travail du Grenelle, sans réponse à ce jour.

Parmi les trente nouvelles propositions annoncées, une levée du secret médical dans les cas de violences sur des femmes majeures a été mise en avant.

La remise en cause du secret médical a suscité de vives réactions parmi les médecins généralistes. Le Collège de la Médecine Générale s'associe aux inquiétudes d'une levée du secret médical. Cette mesure paraît non seulement inutile mais sera probablement contre-productive. C'est pourquoi, le Collège de la Médecine Générale a décidé de publier une lettre ouverte « **Ne touchez pas au secret médical !** » (ci-après).

Paris, le 16 décembre 2019

Dr. Paul FRAPPÉ, Président – president@lecmg.fr

Pour le Groupe de travail « Violences »

Dr. Laure ROUGÉ

Dr Yannick SCHMITT

Dr Mathilde VICARD-OLAGNE

**CONTACTS
PRESSE**

Lettre ouverte du Collège de la Médecine Générale

« Ne touchez pas au secret médical ! »

Oui il est insupportable d'entendre tous les 2 jours qu'une nouvelle victime est morte sous les coups de son partenaire !

Oui les violences ne doivent plus être taboues !

Oui les violences ne doivent plus être tuées !

Mais **NON** ne touchez pas au secret médical !

Il est le fondement de la confiance.

Il libère la parole.

Il permet d'élaborer une relation dans le temps indispensable à la victime pour se reconnaître en tant que victime, être de nouveau considérée, reprendre confiance, prendre les décisions bonnes pour elle et sa famille. Laissons-lui faire ses choix de façon autonome dans un cadre bienveillant et soutenant. Elle a besoin d'être entendue et protégée, et ce n'est pas en rompant le secret médical qu'on pourra le lui garantir.

La loi est bien faite et nous permet déjà de faire notre travail en toute sécurité en particulier pour les victimes en situation d'extrême urgence.

Donnez-nous des moyens pour mieux nous former à reconnaître les violences, toutes les violences y compris celles qui ne laissent pas de trace physique !

Donnez-nous des moyens pour renforcer le travail en réseau de proximité !

Donnez-nous des moyens pour accompagner les victimes et les soutenir dans les décisions qu'elles auront prises !

A l'avenir, nous comptons sur nos tutelles pour travailler de concert avec le principal professionnel de santé concerné par les victimes de violences intrafamiliales : les médecins généralistes, et donc le Collège de la Médecine Générale.

Pour le Groupe de travail « Violences » du Collège de la Médecine Générale :

Dr Laure Rougé, Ganna, Dr Yannick Schmitt, Lingolsheim, Dr Mathilde Vicard-Olagne, Le Vernet la Varenne,

Dr Camille Lévêque, Luxembourg, Dr Noémie Deparis, Salon de Provence, Dr Pauline Girard, Saint Martin d'Hères, Dr Gilles Lazimi, Romainville, Dr Humbert de Fréminville, Arnas, Dr Mathilde Pillard, Saint-Etienne, Dr Christelle Chamant, Saint Jean de Braye, Dr Sylvaine Bœuf-Gibot, Bellerive sur Allier, Dr Pauline Malhanche, Chatel-Guyon.

Paris, le 16 décembre 2019

A propos : Fondé en 2009, le Collège de la Médecine Générale regroupe l'ensemble des organisations qui œuvrent pour la discipline médecine générale (syndicats représentatifs, structures scientifiques, structures académiques, structures de formation, associations pour la promotion de la spécialité). La diversité de ses membres lui confère une triple expertise : scientifique, professionnelle et politique. Le Collège est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour donner plus de visibilité à la spécialité. Il intègre en son sein le Conseil National Professionnel (CNP) de la spécialité médecine générale.